

Compte rendu du Conseil municipal du 09 Avril 2015 convoqué le 29 Mars 2015

Présents : M Malhappe, C.Huet, O Barbey, E Mascret, C. Bourrat, P. Quentin, G Hunout, L. Janvier, J. Dietrich, S Lamouille, D Ferrandin, P Avril, P. Bocquet.

Absents excusés ayant donné procuration : D Chauvin ayant donné procuration à O Barbey, P Maisonneuve ayant donné procuration à M Malhappe

Madame Céline HUET est nommée secrétaire de séance.

- 1) Le compte rendu de la séance du 13 Février 2015 ainsi que le registre des délibérations sont acceptés et signés par l'ensemble des Conseillers.
- 2) **Présentation du Compte administratif 2014 et du Compte de Gestion**

Conformément à la Loi, monsieur le Maire quitte la séance et confie la présidence au doyen d'âge, Monsieur BOCQUET Paul. Monsieur BOCQUET présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2014.

Section de Fonctionnement :

- En Dépenses 264 612,97 € en Recettes 380 662,81 €

La section de fonctionnement présente un excédent cumulé de 520 271,43 € dont 116 049,84 € au titre de l'exercice 2014.

Section d'Investissement :

- En Dépenses 206 070,11 € en Recettes 70 066,45 €

La section d'Investissement présente un déficit de 136 003,66 € au titre de l'exercice 2014.

Le Compte administratif 2014 est en parfaite cohérence avec le Compte de gestion du trésorier.

Le Compte administratif 2014 est approuvé l'unanimité par le Conseil municipal.

Monsieur le Maire est invité à reprendre la séance. Il soumet à approbation le compte de gestion 2014.

Le Compte administratif et le compte de gestion 2014 sont adoptés à l'unanimité par le Conseil municipal.

- 3) **Affectation des résultats**

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats de l'exercice 2014 comme suit dans le tableau suivant :

Excédent de fonctionnement reporté	404 221,59
Excédent de fonctionnement année 2014	116 049,84
Total excédent de fonctionnement 2014	520 271,43

Excédent d'investissement reporté	150 734,95
Déficit d'investissement année 2014	-136 003,66
Total excédent d'investissement 2014	14 731,29

Considérant que les Restes à réaliser sur l'exercice 2014 :

Dépenses d'investissement reportées	162 484,00
Recettes d'investissement reportées	33 332,00
Solde négatif 2014	-129 152,00

Besoin d'autofinancement	114 420,71
---------------------------------	-------------------

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation minimale à la section d'investissement (art.1068)	114 420,71
Affectation du solde disponible à la ligne 002 (Dépenses)	402 277,72
Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (Recettes)	14 731,29

4) Vote du Budget Primitif 2015

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2015, approuvé par la Commission des Finances le 03 Avril 2015.

A la section de Fonctionnement :

Les Dépenses prévues	377 731,00	Les Recettes prévues	882 633,00
----------------------	------------	----------------------	------------

A la section d'Investissement :

Les Dépenses prévues	723 130	Les Recettes prévues	723 130
----------------------	---------	----------------------	---------

Deux conseillers municipaux ne sont pas d'accord pour que l'on inscrive le projet d'achat de l'Auberge au Budget Primitif 2015.

Les autres conseillers municipaux justifient cette inscription budgétaire par le fait qu'au conseil municipal du 28 Novembre 2014, ce projet de rachat de l'Auberge a été voté à 10 voix « Pour » et 3 voix « Contre » il est donc légitime de l'inscrire dans le BP 2015 afin de respecter les décisions votées.

Monsieur le Maire informe le Conseil, qu'à ce jour, les premières études réalisées ne sont pas favorables au projet. Il convient de mener à terme l'étude du projet, s'agissant du maintien du dernier commerce du village (lieu de rencontre, de convivialité et d'activité économique).

Monsieur le Maire reprend la proposition de J. Dietrich d'instaurer une Commission pour le projet « Auberge ». Cette commission sera composée de M. Malhappe, O. Barbey, E. Mascret, G. Hunout, L. Janvier, J. Dietrich, D. Ferrandin, P. Avril.

Le Budget Primitif 2015 est soumis à approbation :

Pour : 13 , Abstention : 2

Le Budget Primitif 2015 est approuvé à l'unanimité des votes exprimés.

5) Vote du montant des subventions accordées aux associations et autres organismes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du montant des subventions proposées aux associations. Monsieur Bocquet rappelle que les associations doivent communiquer les éléments financiers, les bilans d'activité et projets pour prétendre à l'attribution de subventions.

Les montants proposés sont les suivants :

N°	ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES	SUBV. 2014	SUBVENTION 2015	
			Proposé	Voté
1	Association Sportive de Guainville	100	100	100
2	Activités annexes CLIS (300	200	200
3	Anciens Combattants	100	100	100
4	SPA	100	100	100
5	CFA (lié au nbre d'enfants concernés)	60	60	60
6	Breval Sport et Loisirs	200	260	260
7	Foot Ball Club de Breval	100	100	100
8	Patinoire d'Anet	500	500	500
9	ALGD	80	80	80
10	Gilles à tous vents	750	750	750
11	Autres organismes	500	0	0
12	Amicale des parents d'élèves	/	100	100
	TOTAUX (en euros)	2790	2350	2350

Le conseil municipal accepte à l'unanimité, les montants des subventions.

6) Fixation des taxes fiscales

Le Maire propose de voter le taux des taxes, sans changement par rapport à 2014, comme suit de manière à dégager le produit fiscal nécessaire, soit **173 404€** :

TAXES	TAUX VOTÉ	PRODUIT PROPOSÉ PAR L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE
Taxe d'habitation	16,50%	90 503,00
Taxe foncier bâti	18,65%	68 464,00
Taxe foncier non bâti	39,77%	14 437,00
TOTAL		173 404,00

7) Prolongation de la durée des concessions funéraires.

Monsieur le Maire rappelle la durée et le prix des concessions actuelles :

Concession 30 ans : 150 €

Concession 50 ans : 300€

Le Conseil municipal décide de créer une durée intermédiaire à 15 ans au tarif de 100 €

Dans le cas d'un renouvellement de concession, la Commune appliquera le tarif du prix de la concession en fonction de la durée désirée (15, 30 ou 50 ans).

8) Adhésion au service commun des droits du sol de l'Agglo de Dreux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à l'issue de la réunion du 09 Avril 2015, le Comité Technique Paritaire a rendu un avis concernant le Droit du Sol. Cet avis, une fois connu, fera l'objet d'une nouvelle délibération du Conseil Municipal.

9) Informations diverses

-Dossier Chabeauti : l'arrêté de la DDT en date du 12 juillet 2013 stipule dans son article 2 que l'alignement sera défini par un pan coupé de 1.40m sur les 2 rues concernées (Grande rue et rue Neuve).

-Les festivités du 14 Juillet seront célébrées le Lundi 13 Juillet 2015.

-Le Dimanche 17 Mai 2015 aura lieu une cérémonie commémorative en l'honneur de Joseph de Ferrières en présence de M. le Sous-Préfet de Dreux, M. le député, M. le Maire de Gilles et la Famille De Ferrières .Le Conseil Municipal décide d'attribuer une participation de 300€.

-Lors du Conseil Municipal du 28/11/2014, il a été décidé que:

- les locaux à usage artisanal seront exonérés de taxe d'aménagement
- les abris de jardins soumis à déclaration préalable ne seront pas exonérer de taxe d'aménagement.

Monsieur le Maire souhaite que soit modifiée la décision concernant les abris de jardin comme suit : « les abris de jardins, soumis à déclaration préalable, ayant une surface inférieure à 20m2 sont exonérés de taxe d'aménagement ».Une délibération sera proposée dans ce sens pour l'année 2016.

10) Tour de table

D. Ferrandin voudrait savoir si une nouvelle date est prévue concernant les gestes de 1^{er} secours. Monsieur le Maire va se renseigner.

Au Lieu-dit les Mazies, des déchets verts ont été déposés en grande quantité dans le chemin communal. Une installation de barrière ou un arrêté d'interdiction de circulation pourrait être la solution.

Mise en place panneau d'entrée de village, rue de la Noé.

Entretien des chemins et trottoirs: doit s'inscrire dans des solutions alternatives compatibles avec l'objectif zéro pesticide (désherbage mécanique, fleurissement, enherbement spécifique).

Traitement des chemins par les agriculteurs : le Maire fera un rappel à ces derniers pour que soit respecté l'enherbement des chemins ruraux

Tarif trop élevé du diagnostic de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif : nouvelle tarification en discussion à la Commission d'assainissement..

S. Lamouille nous relate la réunion du SMICA (Syndicat mixte intercommunal du Canton d'Anet), les Budgets ont été votés ; la hausse des dépenses est liée aux malfaçons du gymnase de Bù.

Il serait souhaitable d'interdire les feux privés car les administrés ne respectent pas leur voisinage.

C. Bourrat, les poteaux de la côte de Fumeçon sont à contrôler.

Il serait souhaitable de faire enlever une épave de voiture Rue de la Gare. Monsieur le Maire informe que cette épave se situe sur la Commune de GUAINVILLE et qu'il va en référer à Madame le Maire.

J. Dietrich relate la réunion de la Commission « Culture » :- 3 équipements (le Conservatoire, la médiathèque, l'atelier spectacle) qui s'inscrivent dans un partenariat des services. Volonté exprimée de décentraliser vers les communes l'accès aux prestations et services culturels.

G. Hunout se renseigne pour obtenir une carte de déchetterie. Des formulaires sont à disposition en Mairie.

La brocante de Gilles sera organisée le Dimanche 31 Mai 2015. Autorisation est donnée d'accéder aux toilettes publiques de l'atelier municipal à cette occasion.

L. Janvier aimerait faire ralentir les voitures à l'entrée du village via la route du Mesnil Simon soit par le biais de panneaux soit en posant des bandes vibrantes sur la chaussée.

Côte des Templiers, prévoir de la grave.

P. Quentin souhaite que soit vérifiée l'entrée de terrain de M Beaumont Georges qui présente un danger pour les piétons. Le Maire vérifiera.

E. Mascret informe le Conseil qu'un pour parler est en cours entre la Famille de Ferrières et Free qui souhaite installer une armoire de dégroupage sur leurs terres afin que les abonnés de free bénéficient du dégroupage total ainsi que de la télévision.

Afin de faire vivre le site internet de la commune, il serait souhaitable de lui faire part des informations importantes de la Commune (réunions, manifestations)

O. Barbey la préparation du prochain journal de la Commune se fera le 17 Avril 2014.

Prévoir l'achat d'une banderole pour les manifestations du Village.

Plus personne ne demandant la parole, le Maire remercie les Conseillers municipaux de leur participation et lève la séance à 22h50.